

L'ensemble des efforts précités a donné au gouvernement une juste image de la situation. Qu'on me permette maintenant de mentionner brièvement les événements qui se déroulent dans chaque port de l'Est. Dans le port de Québec, les approvisionnements arrivent et quittent le port normalement depuis samedi soir, parce que les débardeurs ont obéi aux injonctions. La région de Québec ne souffre pas présentement d'une pénurie générale de grains de provende. Actuellement, il y a 700,000 minots en approvisionnement dans les élévateurs des ports du Québec.

Les honorables députés seront heureux d'apprendre que 150,000 minots furent livrés aux meuniers aujourd'hui.

Durant les premiers jours de la grève, le port de Montréal a fonctionné normalement. Par conséquent, le problème n'a débuté que récemment dans cette région. Une injonction a été signifiée aux débardeurs de Montréal. Je suis d'accord avec les députés de l'opposition à l'effet que, actuellement, cette injonction est peut-être à demi respectée, mais je pense qu'il n'incombe pas au ministère de l'Agriculture ou au gouvernement de fournir aux meuniers qui vont s'alimenter dans le port de Montréal la sécurité dont ils ont besoin pour sortir leurs approvisionnements. Les lignes de piquetage sont peut-être respectées mais peut-être à demi. On laisse charger les approvisionnements dans les camions, mais on trouve encore une façon de boycotter la livraison, c'est-à-dire qu'on cause des problèmes aux camionneurs, on crève les pneus.

A mon avis, il n'est pas du domaine du ministère de l'Agriculture de fournir la police à l'intérieur des ports afin de surveiller à ce que les camions puissent circuler librement.

Dans la ville de Montréal, si d'autres problèmes se posent aux camionneurs qui veulent faire la livraison des grains de provende, ce n'est pas au ministère de l'Agriculture de fournir la police. C'est transposer le problème dans une autre juridiction.

Madame le président, il y a actuellement 2,500,000 minots dans les élévateurs de Montréal. Il s'agit de respecter les injonctions actuellement en cours afin de permettre aux meuniers d'aller chercher leurs approvisionnements et de leur assurer la sécurité dont ils ont besoin pour le transport des grains de provende, et je pense, madame le président, que nous n'avons pas besoin de loi spéciale pour régler le conflit.

• (2240)

M. La Salle: C'est cela qu'on veut.

M. Corriveau: D'accord. Le député de Joliette dit que c'est cela qu'on veut, mais on a essayé de savoir. J'ai bien écouté l'honorable député de Joliette et j'ai essayé de comprendre quelles suggestions il a offertes. Il a joué sur tous les tableaux. Il faudrait peut-être passer une loi spéciale, il faudrait peut-être voir à l'alimentation. On le sait, monsieur le député. Il va falloir prendre les moyens nécessaires. On en a pris des moyens.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député mais je désire lui rappeler qu'il doit toujours s'adresser à la présidence.

M. Corriveau: Excusez-moi, madame le président, c'est le feu de l'action qui me porte à discuter avec le député de Joliette, parce qu'il me pose des questions.

Une voix: Il ne comprend rien, le député de Joliette.

M. Corriveau: Madame le président, encore une fois je m'excuse.

Grève des débardeurs

Je voudrais parler de la situation dans le port de Trois-Rivières. Jusqu'à ce jour, les meuniers de la région de Trois-Rivières ont pu obtenir des grains de provende soit de Montréal, soit de Québec.

Les élévateurs du port de Trois-Rivières contiennent présentement plus d'un million de minots.

Il y a eu des cas où des fermiers possédant un supplément d'approvisionnement les ont offerts soit aux meuniers soit à d'autres fermiers.

Madame le président, demain je sais qu'il va y avoir des injonctions pour les débardeurs du port de Trois-Rivières, et si les producteurs de l'Est obtiennent ces injonctions au port de Trois-Rivières, la situation sera corrigée.

M. La Salle: Si, si...

M. Corriveau: Je vois le député de Joliette, madame le président, qui dit: Si, si. J'ai écouté attentivement les suggestions qu'il a faites tantôt, et je n'ai rien trouvé. Madame le président, je voudrais que vous demandiez au député de Joliette de bien écouter, et après, on donnera la parole à d'autres députés, peut-être des députés de l'opposition.

J'ai également entendu des rumeurs à l'effet qu'il existait du cannibalisme dans certaines porcheries de la province.

Des experts du ministère de l'Agriculture m'informent que ce problème serait causé par une gérance plus ou moins adéquate plutôt que par un manque d'aliments. Tous les députés qui ont de l'expérience dans le domaine de l'agriculture savent très bien qu'un certain degré de cannibalisme peut survenir à n'importe quel moment, où lorsque la gérance n'est pas efficace.

A ce jour, il n'y a eu aucune modification majeure dans le commerce du bétail sur pied. Madame le président, c'est ce que je disais tout à l'heure. Nous surveillons les abat-toirs pour savoir si, actuellement, il s'abat beaucoup plus de bétail qu'en temps normal.

Le commerce des porcs indiquerait beaucoup mieux un manque d'aliments que le commerce de bétail. La vente de porc a diminué cette semaine en comparaison avec la semaine dernière, ce qui indique qu'il n'y a pas un manque d'approvisionnement grave actuellement dans l'Est.

Qu'est-ce que le gouvernement a fait afin de garantir les approvisionnements en grains de provende dans la province de Québec? Le gouvernement a pris la décision d'arrêter un bateau à Prescott, en Ontario. Ce bateau livrera 850,000 minots de grains de provende. Tous sont destinés à la province de Québec. On nous dit que le gouvernement n'a pas pris ses responsabilités.

Une voix: Il est trop tard.

M. Corriveau: Je voudrais faire remarquer à l'honorable député qui dit qu'il est trop tard, qu'il devrait au moins écouter et prendre ces chiffres et les vérifier pour voir s'ils sont vrais.

Une voix: Dites-moi que les gars de l'UPA ont menti.

M. Corriveau: On leur a parlé.

Madame le président, le montant de 850,000 minots a constitué au moins les trois quarts du total des grains de provende de l'Ouest requis par la province de Québec par semaine. Demain, des wagons arriveront afin d'expédier la livraison aux meuniers du Québec.

De plus, deux bateaux arrivent présentement dans le fleuve Saint-Laurent: le *Thornhill* qui est chargé de 450,000